

2023 : le geste de tri des emballages ménagers progresse en région Auvergne-Rhône-Alpes

En 2023, les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont trié en moyenne **74 kg d'emballages ménagers et de papiers** (+2%) par rapport à 2022. Une performance qui se confirme à l'échelle nationale, et qui s'explique notamment par la collecte en hausse des emballages en plastique et en carton. Ces résultats valident la stratégie de simplification du geste de tri et appellent l'activation de tous les autres leviers de performance pour accélérer vers le 100% solutions.

Le tri des emballages progresse sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont trié en moyenne 74 kg d'emballages ménagers et papiers par habitant en 2023, (+2,1 %). En détail, il s'agit de 59,5 kg d'emballages ménagers - emballages légers et verre – (+2,9 % vs 2022) et de 14,5 kg de papiers triés par habitant (-1,2 % vs 2022). Le tri des emballages légers (acier, aluminium, carton, plastique) a progressé de +12 % comprenant notamment une hausse de +15 % du tri des emballages en plastique.

En parallèle, le volume d'emballages en verre triés a baissé en région Auvergne-Rhône-Alpes (-2,8 %), comme à l'échelle nationale. Cela s'explique notamment par une baisse de -2,5% du gisement mis en marché en 2023.

Concernant les papiers graphiques, les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes ont trié en moyenne 14,5 kg en 2023, un chiffre en baisse (-1,2 %) à mettre en perspective avec la baisse structurelle des papiers mis en marché (-11%), sous l'effet notamment de la fin des prospectus publicitaires et du recul du marché de la presse papier.

A l'échelle départementale, la dynamique du tri des emballages ménagers et papiers se confirme dans la plupart des départements :

Département	Emballages ménagers triés* par hab. / an	Evolution performances emballages ménagers 2023 vs 2022	Papiers triés par hab. / an	Evolution performances papiers 2023 vs 2022	Total emballages ménagers et papiers triés par hab. / an	Evolution performances emballages ménagers et papiers 2023 vs 2022
Ain	62,5 kg	+3,4 %	14,7 kg	-2,5%	77,2 kg	+2,3 %
Allier	64,1 kg	-0,8 %	24,6 kg	-6,8 %	88,7 kg	-2,5 %
Ardèche	70,4 kg	-1,4 %	16,2 kg	-6,4 %	86,6 kg	-2,3 %
Cantal	58,6 kg	+6,5 %	15,8 kg	-10 %	74,4 kg	+2,5 %
Drôme	61,3 kg	+5%	15,2 kg	+1,9 %	76,5 kg	+4,3 %
Isère	54,6 kg	+6,3 %	13,3 kg	-3%	67,9 kg	+4,3 %
Rhône	48,8 kg	+4,8 %	10,6 kg	-9,6 %	59,4 kg	+1,9 %
Loire	50,9 kg	+2,4 %	16,4 kg	-7,1%	67,3 kg	-1 %
Haute-Loire	60,3 kg	-5,2 %	18,5 kg	+20,1 %	78,8 kg	-0,3 %

Puy-de-Dôme	60,7 kg	-6,3 %	19,7 kg	+58,8 %	80,4 kg	+4,1 %
Savoie	85,7 kg	+7,8 %	14,2 kg	-15,4 %	99,9 kg	+3,7 %
Haute-Savoie	84,7 kg	+3,9 %	14,5 kg	-8,5 %	99,3 kg	+1,9 %

*emballages légers et verre

Le geste de tri simplifié explique cette année encore, la progression régionale

Le déploiement de la simplification du geste de tri a été finalisé en 2023, avec 15 millions de Français supplémentaires concernés par ce dispositif, dont 2,2 millions en Auvergne-Rhône-Alpes. Sa mise en place progressive sur le territoire a notamment permis une montée en puissance du tri et du recyclage des emballages en plastique tout au long de l'année. Une nouvelle de bon augure alors qu'ont été inaugurés début 2024 les deux premiers centres de sur-tri, permettant de prendre en charge les nouveaux plastiques collectés dans le cadre de la simplification du tri – comme les pots de yaourt en polystyrène (PS) – et de les orienter vers [les filières de recyclage en boucle fermée qui seront opérationnelles dès 2025.](#)

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes :

Dans le cadre de l'**AMI hors foyer** lancé par Citeo, la Ville d'Annecy, en partenariat avec le Grand Annecy (74 - Haute Savoie) et la société DECAUX, a installé 12 bornes PUR (points urbains de récupération) dans le centre-ville historique d'Annecy. Autour du lac, des points de tri ont été mis en place à l'entrée et à la sortie les plages publiques, pour un objectif « zéro déchet » au sol visant à améliorer à la fois la qualité des sites et préserver la biodiversité de ce site exceptionnel.

Dans le cadre du **Plan de Lutte Contre les Déchets Abandonnés**, Citeo a signé 243 conventions avec les collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes. Cet accompagnement repose sur des initiatives concrètes, par exemple avec la Métropole de Lyon (69- Rhône) :

- L'expérimentation Rives de Saône avec la mise en place de deux dispositifs sur des secteurs différents afin de pouvoir les comparer et garder le plus pertinent.
 - Sur les quais Saint-Vincent et de la Pêcherie : déplacement des poubelles depuis le quai bas vers le quai haut, avec 4 points équipés chacun de deux corbeilles de rue et de deux poubelles compactrices pour le tri des emballages ainsi que, pour le verre et l'indication du silo le plus proche. Un contenant spécial pour boîte à pizza a également été testé. Ce dispositif a l'avantage de permettre l'installation de plus grands contenants et le tri de différents flux. Une campagne de sensibilisation et de communication a accompagné cette expérimentation, afin d'inciter les usagers à déposer leurs déchets sur le quai haut et ne rien jeter sur l'espace public.
 - Sur le quai des Célestins, des actions de sensibilisation et de communication ont également été déployées afin d'inciter les usagers à trier et jeter leurs déchets dans les poubelles adaptées ou si les poubelles sont pleines de les garder avec eux pour préserver la Saône.

Après ce test, la Métropole souhaite déployer à plus grande échelle un dispositif pour permettre d'améliorer le tri dans l'espace public et réduire les déchets au sol.

Des leviers complémentaires à activer pour agir plus vite et plus fort

Si la collecte sélective de tous les emballages plastiques et le développement de nouvelles filières démontrent leur effet positif sur les performances de tri et de recyclage des emballages ménagers, il reste plusieurs leviers de performance à activer pour atteindre les objectifs nationaux et européens en la matière : accélérer le déploiement de la tarification incitative ; passer le réemploi à l'échelle ; lancer le développement de la collecte séparée des cartons en apport volontaire ; développer le tri et la collecte hors-foyer...

Citeo appelle une nouvelle fois l'ensemble des parties prenantes à l'échelle nationale et territoriale à se mobiliser, se concerter et se saisir de ces solutions pour réduire plus vite et plus fort l'impact environnemental des emballages ménagers et papiers.

A l'échelle nationale : progression du tri des emballages et de leur taux de recyclage !

Les Français ont trié l'an dernier en moyenne 58 kg d'emballages ménagers par habitant, soit 1 kg de plus qu'en 2022. En détail, il s'agit de 25 kg d'emballages légers (+12% vs 2022) et de 33 kg d'emballages en verre.

Cette progression du tri des Français a notamment permis la progression **du taux de recyclage des emballages ménagers en 2023, pour atteindre un nouveau palier : 67%**. Outre la préservation des ressources naturelles, ce sont ainsi 2,3 tonnes de CO2 qui ont été évitées dans l'atmosphère, l'équivalent de 8400 allers/retours Paris-New-York.

Le tri des papiers graphiques s'élève quant à lui à 14,5 kg par habitant, pour un taux de recyclage à 63%.

Contacts presse - Agence L&A pour Citeo : citeo.regions@lamerie-rp.fr

Sabrina Savary - 07.85.63.59.09

Gaëlle Baribaud - 06.31.90.24.27

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 67 % des emballages ménagers et 63 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.